



Conseil Orientation et Accompagnement

Dédiés au secteur culturel du Calvados
dans le cadre de la crise sanitaire en 2021

*Dispositif d'aide mis en place par
Le Marchepied et soutenu par le
Département du Calvados*

Le Marchepied

Le Marchepied accompagne toute l'année les structures culturelles dans leur développement
ou sur des besoins plus ponctuels dans toutes les disciplines artistiques.

www.lemarchepied.com

1

Conditions d'accès

- Exercer une activité culturelle ou artistique de manière professionnelle (artiste auteur·rice ou indépendant·e, association, SCOP, SCIC, SARL, etc.) ;
- Être implanté·e dans le Calvados.

La-le ou les porteur·euse·s de projet, les salarié·e·s ou les bénévoles de tous les champs culturels peuvent bénéficier de l'accompagnement (spectacle vivant, arts plastiques, livre et lecture, audiovisuel, etc.).

2

Les formats

- Un accompagnement **individualisé** (par téléphone, visio, ou lors d'entretiens) ;
- Un accompagnement **collectif** (webinaires, temps de travail collectif).

3

Le contenu

- **Accompagnement et conseil individualisés**

Information sur les dispositifs d'aides existants ;
Orientation vers les structures d'accompagnement sectorielles si besoin ;
Aide à la constitution des dossiers (temps d'échanges et relectures) ;
Analyse des risques psychosociaux et mise en évidence des points de vigilance ;
Aide à l'élaboration d'une stratégie pour les mois à venir.

- **Webinaires**

Thème 1 – Fonctionnement du Fonds de Solidarité : critères d'éligibilité, modes de calcul (ressources prises en compte, chiffre d'affaires à retenir, etc.), modalités des demandes en ligne, études de cas concrets, etc.

Thème 2 – Lecture et décryptage des aides proposées par l'État, les collectivités et les sociétés civiles.

Thème 3 – Les intermittent·e·s : fonctionnement de l'année blanche.

- **Temps de travail collectifs**

Les temps d'accompagnement en petits groupes se construiront en fonction des demandes et des territoires (en présentiel ou à distance) sur l'ensemble des thématiques et aides proposées ci-dessus.

4

L'organisation

La période d'accompagnement s'étend sur 12 mois, de **janvier 2021 à décembre 2021**.

Calendrier des webinaires :

Février 2021 : les jeudis 11 et 18 février, de 14h à 16h30, sur le thème 1

Mars 2021 : deux rendez-vous, le jeudi, de 14h à 16h30, sur le thème 2

Avril 2021 : deux rendez-vous, le jeudi, de 14h à 16h30, sur les thèmes 2 et 3

Cet accompagnement est entièrement gratuit pour les bénéficiaires.

Informations et inscriptions : 02.31.44.25.92 ou contact@lemarchepied.com

